MAIRIE DE FRANCS

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE

ORDINAIRE

DU 11 juin 2018

CONVOCATION DU 06 juin 2018

L'an deux mil dix huit, le 11 juin à 20H00, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Madame MADRID Claudine, Maire.

Présents : Mesdames MADRID Claudine, SUEUR Pierrette, DAUGIERAS Claire. Messieurs REVERDEL Dominique, PEYRAT Daniel, PREVOST Philippe, BRAUD Alexis.

Absentes excusées : Madame GISSOUT Florence a donné procuration à Madame SUEUR Pierrette, Madame PEYRAT Lucienne a donné procuration à Monsieur BRAUD Alexis, Madame RICHARD Carine a donné procuration à Madame MADRID Claudine.

Gironde Numérique:

Avec l'entrée en vigueur au 25 mai dernier du R.G.P.D : Règlement Général de la Protection des données, il devient obligatoire de désigner un délégué à la protection des données. Nous avons reçu Gironde Numérique le jeudi 07 juin et dans le cadre de notre adhésion à leurs services (adhésion prise en charge par la CdC) ils peuvent être notre délégué. Il est à noter que le délégué à la protection des données ne peut pas être un conseiller car il ne doit pas avoir accès directement aux données. Par contre le référent peut être un conseiller municipal.

Le Conseil Municipal décide, à 10 voix pour, de désigner Monsieur Joachim JAFFELde Gironde Numérique en tant que délégué à la protection des données et Monsieur REVERDEL Dominique en tant que référent pour la Commune.

Une délibération sera prise.

Référent Communal:

Un arrêté préfectoral a été pris pour la surveillance et la lutte contre les moustiques invasifs vecteurs de maladie. Les communes ont un rôle important à jouer ; elles sont responsables du maintien de l'hygiène et de la salubrité publique et constitue l'échelon de proximité essentiel pour sensibiliser les administrés à la lutte contre les gîtes larvaires. C'est pourquoi le Préfet demande que soit désigné un référent communal. L'A.R.S : Agence Régionale de Santé peut former les référents communaux. Dans les communes non encore touchées par l'implantation d'un moustique vecteur, cette mission sera réduite aux opérations de vigilance afin que celui-ci ne s'implante pas.

Monsieur BRAUD se propose et le Conseil Municipal accepte.

Devis BARRET:

Le plombier, Monsieur BARRET Joël, nous a fait parvenir un devis avec deux propositions pour installer le lave vaisselle :

- 1ére solution : à côté de l'évier : coût 208.16 € TTC
- 2éme solution : de l'autre côté du mur de l'évier : 264,76 € TTC

Le Conseil Municipal opte pour la première solution. Il faut prévoir l'achat du lave vaisselle . Il est rappelé qu'il faudra trouver une solution pour le verrouiller car le Conseil Municipal ne souhaite pas l'inclure dans les locations. Monsieur REVERDEL profite de l'occasion pour annoncer que le four de la gazinière pour les locations est hors service. Il propose au Conseil Municipal de remplacer la gazinière. Le Conseil Municipal est d'accord à 10 voix pour, pour ces deux achats. Madame le Maire fera faire des devis à C.E.M

et à PRO & Compagnie.

Infos diverses:

 \square L a famille HACHARD a fait parvenir ses remerciements suite aux obsèques de Madame Reine HACHARD .

□ Le recensement de la population aura lieu en 2019 . Il faut désigner un coordonnateur communal. Le Conseil Municipal décide, à 10 voix pour, de désigner un coordonnateur pour l'enquête de recensement 2019 . Une délibération sera prise. Madame DAUGIERAS Corinne sera nommée par arrêté.

Questions diverses:

- Madame le Maire demande à Monsieur REVERDEL s'il s'est occupé du feu d'artifice pour le fête locale ? Monsieur REVERDEL répond qu'il s'en occupe immédiatement.
- Madame le Maire demande qu'elle est l'option choisie pour le repas du samedi soir pour la fête locale ? Madame GISSOUT ayant proposé ultérieurement un marché gourmand. Le Conseil Municipal pense que c'est une bonne idée et que pour la première année il serait judicieux de ne pas faire payer les emplacements ou très peu.
- Se pose aussi la question de l'organisation du concours de pétanque ? Le Conseil Municipal décide que ce sera un concours sur inscription avec une date de clôture et limité à 30 équipes. Madame Claire DAUGIERAS s'occupera de prendre les inscriptions et elle contactera Monsieur BESSOU.
- Madame le Maire demande si la course de mobylette est maintenue ? La réponse est oui.
- Monsieur REVERDEL explique que les plinthes pour l'ancienne mairie n'ont pas été prévues. Il demande quelle est l'option choisie : bois ou carrelage ? Le Conseil Municipal choisit des plinthes bois car moins chères. Il demande un devis de pose à Monsieur SAUBESTY .
- Monsieur REVERDEL dit qu'un extincteur est déplombé dans la salle de la cantine. Il faut appeler CHRONOFEU pour le réparer.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents du Conseil Municipal.

LE MAIRE MADRID CLAUDINE